



COLOCAS

COMité LOrrain de CaisSES A Savon

Contact.colocas@gmail.com

<https://colocas.fr>

Contrat liant le comité lorrain de caisses à savon et les associations organisatrices de courses de caisses à savon de Lorraine. Cahier des charges pour l'organisation d'une course de caisses à savon en Lorraine.

Préambule :

Le comité lorrain de caisses à savon (COLOCAS) est né de la volonté des associations organisatrices de courses de caisses à savon de lorraine de se donner :

*une structure capable de rassembler en son sein toutes les tendances de la pratique de la caisse à savon.

*Une structure représentative de la Lorraine au sein de la Fédération des caisses à savon.

*Un bureau assurant le lien entre les pilotes et les organisateurs, assurant aussi globalement la promotion de la caisse à savon.

*Un équipement utilisable par tous et regrouper de ce fait sur une seule structure.

Avertissement :

Le présent contrat a été mis à jour le 01 février 2025 lors de notre Assemblée Générale. Il prend en compte tous les comptes-rendus des réunions de travail du COLOCAS et des directives européennes, nationales, régionales départementales et communales connues à ce jour. Toutefois, il pourrait se trouver modifié dans l'avenir par la volonté des responsables du COLOCAS, des responsables des associations organisatrices de courses, des responsables nationaux ou des représentants des préfetures, sous préfetures, et des services attachés à la sécurité, à la jeunesse et au sport. Ces modifications allant toujours dans le sens d'une plus grande sécurité dans la pratique de notre loisir.

La présentation de ce cahier des charges suit un ordre chronologique.

1- Rencontre COLOCAS- Association organisatrice de course.

Le COLOCAS n'est en aucun cas organisateur de courses régionales, il est coorganisateur. Celles-ci sont toujours organisées avec une association représentative d'une commune (comité des fêtes, club local, amicale de pompiers, etc...), qui trouve dans cette manifestation le moyen d'animer leur ville ou leur village. Il est important que l'association, régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901 ait au moins six mois d'existence à dater de la publication au journal officiel de la déclaration de l'association (décret N° 55 1366 du 18 octobre 1955).

Une première rencontre entre les responsables COLOCAS et les responsables de l'association organisatrice permet de tracer les grandes lignes d'une future course. La présence à cette réunion d'un élu de la commune est vivement souhaitée. A l'issue de cette réunion et après

habilitation éventuelle du parcours, l'association désigne parmi ses membres un délégué qui s'engage:

- * à suivre les réunions de travail du COLOCAS et notamment les réunions et rencontres de la commission sécurité.

- * à s'inscrire comme membre actif du COLOCAS (comme personne morale représentant son association ou comme personne physique en son nom propre).

- * à assister sur la saison à plusieurs courses de caisses à savon.

- * à former avec un responsable COLOCAS le personnel de course (commissaires, etc...) nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Ce délégué sera le lien privilégié entre le COLOCAS et l'association organisatrice.

De leurs cotés les responsables COLOCAS s'engagent à participer à toutes réunions préparatrices nécessaires à la bonne organisation des courses.

2-Habilitation du parcours

A l'issue de cette réunion la commission sécurité du COLOCAS se rend avec les organisateurs sur le parcours éventuel de la course. Il est bon qu'à ce moment des contacts aient été pris avec les riverains et avec la municipalité pour éviter d'éventuels problèmes ultérieurs (voies d'accès, utilisation des prés ou champs, etc...).

Après visite la commission habilitera ou non le parcours (voir cahier des charges au § 7.1).

En cas de réponse favorable elle produira un plan détaillé du parcours avec notamment l'emplacement et le nombre des commissaires nécessaires, l'emplacement et le nombre des protections (paille, barrières, banderoles, etc...) l'emplacement de l'animateur, du départ, de l'arrivée, des buvettes, des passages et traversées spectateurs, des emplacements interdits aux spectateurs, du parking pilote, du parcours de remontée des véhicules, et tous les renseignements utiles à la sécurité et à la bonne organisation de la course.

Ce plan sera à ajouter au dossier de demande d'autorisation d'organisation de la course.

3- Calendrier officiel COLOCAS

L'assemblée générale annuelle du COLOCAS statuera sur la demande d'organisation de course et l'inscrira après avis à son calendrier officiel comme course de championnat ou hors championnat. Ce calendrier sera communiqué aux préfetures et sous préfetures concernées ainsi qu'à la fédération des caisses à savon.

4- Déclarations officielles

Toute épreuve course ou compétition sportive devant se disputer en totalité ou en partie sur une voie publique ou ouverte à la circulation publique exige pour pouvoir se dérouler l'obtention préalable par les organisateurs d'une autorisation administrative délivrée dans les conditions et sous les garanties définies par la Circulaire Interministérielle N° DS/2012/305 et n°DMAT/2012/000646 du 2 aout 2012 concernant l'application de décret n°2012 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives..

Il est impératif de déposer un dossier de demande d'organisation de courses au moins **2 mois** avant la manifestation auprès du MAIRE de la commune ou du CONSEIL GENERAL si une route départementale est concernée.

Ce dossier contient entre autre : une demande d'autorisation d'organisation de course par le président de l'association organisatrice et le COLOCAS, **le plan de la course**, la localisation précise de la course, **un descriptif de l'épreuve et le règlement de course**, un descriptif du dispositif de secours et de sécurité (secouristes..) **une attestation d'assurances fournie par le COLOCAS.**

Selon les départements un avis favorable pourra être demandé auprès de la direction départementale de la jeunesse et des sports.

Une demande de mise hors circulation de la piste et des annexes doit être déposée par la mairie auprès des services compétents.

Ne pas oublier de faire une demande d'organisation d'ouverture de buvette auprès des services compétents.

Le comité lorrain prend à sa charge une assurance spécifique caisses à savon à la journée. Prévoir 3 semaines pour obtenir la police correspondante.

5- Organisation avant la course,

Plusieurs semaines avant la course il est important de prévoir une réunion afin de faire le point sur le personnel nécessaire et disponible, sur le matériel indispensable, sur les opérations de promotion de la course, sur la formation des commissaires de course, etc.

La présence d'un responsable COLOCAS est vivement souhaitée à cette réunion (surtout lors d'une première organisation), il pourra répondre aux questions restant en suspend.

5.1- Personnel.

Les organisateurs s'engagent à fournir pour le jour de la course :

- *Un responsable général (souvent le président de l'association ou un élu de la commune).
- *Des commissaires de course (voir § 2 pour le nombre de commissaires).
- *Les pilotes avec leurs véhicules de remontées des caisses à savon (5 à 6 personnes).
- *Le personnel suffisant pour assurer l'accueil, le service et le bien-être, aussi bien des pilotes que des spectateurs (parking, buvette, mise en place des dispositifs de sécurité, etc...).

Le COLOCAS s'engage à fournir pour le jour de la course :

- ***Un directeur de course.**
- ***Le personnel suffisant pour assurer les inscriptions et les contrôles des licences.**
- ***Le personnel suffisant pour assurer les contrôles techniques des caisses à savon.**
- ***Le personnel suffisant pour assurer le chronométrage de la course.**

5.2- Promotion de la course

La présence d'un nombre important de spectateurs le jour de la course garantit un bon équilibre financier de la manifestation. A ce sujet il est possible de faire payer les entrées à la course (2 € maximum conseillé). Il est donc primordial pour l'association organisatrice de réaliser une très bonne promotion de la course d'autant plus qu'en période estivale il y a de très nombreuses autres manifestations. L'affichage est un excellent support promotionnel. N'oubliez- pas la presse locale, les radios, les journaux gratuits, les tracts, les banderoles en travers de route, etc... Il est rappelé qu'il est interdit de coller des flèches de direction et affiches publicitaires sur les panneaux de signalisation, bornes, lampadaires, arbres, et parapets de ponts.

De son côté le COLOCAS s'engage à assurer la promotion de la caisse à savon et des différentes courses de la région par le biais d'expositions, de démonstrations, de manifestations diverses, et de prospectus et imprimés divers.

5.3-Matériel

Une liste du matériel nécessaire le jour de la course devra être établi lors de cette réunion préparatoire. **Le COLOCAS dispose d'un certain nombre de matériel spécifique qu'il met à la disposition des organisateurs. Vous trouverez au fil des pages de ce contrat ce matériel écrit en caractères gras.**

5.4-Formation des commissaires

Le COLOCAS dispose **d'une fiche de formation des commissaires** permettant rapidement la formation du personnel de sécurité. Il est souhaitable de faire une première formation avec l'ensemble des commissaires quelques semaines avant la course. **Un rappel sera fait le jour de la course par un responsable du COLOCAS ou le directeur de course.** Il est conseillé au personnel de sécurité d'assister à plusieurs autres courses avant leur épreuve.

5.5-Sponsoring.

Il est libre.

5.6-Riverains.

En fonction du parcours, il est souhaitable de prévenir les riverains de l'organisation de la course et de la gêne qu'elle peut leurs occasionner. Un petit courrier et ou une visite plusieurs semaines avant la course peut éviter de gros soucis le jour même.

6-Accueil des participants (pilotes).

6-1 Accueil des pilotes inscriptions

En fonction du circuit, un fléchage peut être mis en place pour guider les pilotes lors de leur arrivée à la course. Ceci afin d'éviter la perturbation de la course par les retardataires.

Certains organisateurs offrent à chaque participant un café brioche (sympa).

Les inscriptions (catégorie, numéros, licences...) sont assurées par le bureau du COLOCAS qui collecte le montant des inscriptions et des licences.

Les contrôles techniques des caisses à savon sont également assurés à ce moment-là par le COLOCAS.

L'organisateur doit prévoir un abri avec 2 tables et 2 bancs pour les inscriptions.

7- Le parcours.

7.1- Caractéristiques générales.

La piste est située sur un terrain en pente. Elle doit présenter une ou plusieurs courbes naturelles ou artificielles suffisamment larges. Si des chicanes sont mises en place (bottes de paille) un repérage au sol est obligatoire. Il est rappelé que seule l'utilisation de la chaux est tolérée pour le marquage et les inscriptions sur la chaussée, la peinture étant interdite. La longueur minimale est de 300 mètres. La longueur maximale est de 2000 mètres. Le pourcentage moyen de la pente doit être compris entre 6 et 12% le pourcentage le plus fort ne doit pas dépasser 25%.

Dans tous les cas les conditions de sécurité (pilotes et spectateurs) doivent être assurées. La piste doit être exempte de plaques, grilles, traverses, etc... proéminentes. Les trous et cassis devront être rebouchés en accord avec les services communaux ou départementaux concernés. La piste devra être dégagée de toutes pierres, gravillons, cailloux, sable, branchage, etc... prévoir un balayage (si possible mécanique) la veille de la course. La circulation de véhicules sur le circuit doit être interdite par arrêté municipal ou préfectoral. Une photocopie de l'arrêté doit être placée sur les barrières interdisant le passage. En fonction de la gêne occasionnée aux riverains pendant la compétition il est possible de prévoir une ou plusieurs ouvertures à la circulation.

7.2-Zone de départ.

Le tremplin est fourni par le COLOCAS. Cependant, si la pente est suffisante une simple ligne marquée au sol peut matérialiser le départ. Un commissaire s'assurera du bon positionnement des caisses sur la ligne.

7.3-Zone d'arrivée.

L'arrivée sera visualisée par un **drapeau à damier**. Prévoir sur le côté un emplacement libre pour le chronométrage (voir § 8.4). Il faut prévoir un commissaire à cet endroit.

Après la ligne d'arrivée une zone protégée comme le circuit (bottes de paille) de 50 à 100m de longueur doit être prévue pour permettre aux véhicules de s'arrêter. Cette zone se termine par une chicane obligeant l'arrêt des véhicules. Un commissaire veillera au respect de cette consigne. Il est fortement conseillé, dans la mesure du possible, de prévoir, après la ligne d'arrivée une zone d'arrêt d'urgence pour les véhicules en panne de freins.

7.4 : Sécurité du public.

Le public doit être isolé de la piste de manière continue. Selon le cas il pourra s'agir de piquets et banderoles, barrières et banderoles, petites bottes de paille en continu, doubles protections de paille, grosses bottes de paille avec éventuellement une zone libre derrière ces grosses bottes ou autres éléments de protections. Les emplacements trop dangereux seront interdits aux spectateurs (mettre en place en nombre suffisant les **panneaux d'interdiction**). Des traversées spectateurs seront prévues selon le cas pour permettre à ceux-ci de croiser la piste. Ces traversées signalées par **des panneaux** seront gérées par deux commissaires. **Des affiches de mises en garde** seront mises en place le long des passages spectateurs afin d'inciter ceux-ci à une extrême prudence.

7.5-Propreté.

Pendant toute la compétition la piste devra être maintenue propre et en bon état. Pour cela chaque commissaire sera muni d'un balai type cantonnier. Après la mise en place des protections et des bottes de pailles et avant le début des épreuves il sera procédé à un balayage général. Il est

possible aux endroits sensibles d'améliorer le balayage avec un balai mécanique soufflant (portable ou sur roues).

7.6-Sécurité pilotes.

La sécurité des pilotes sera assurée selon le cas par des petites bottes de paille, grosses bottes de paille ou des boudins de paille ou **des matelas**. Dans les zones dangereuses une double protection sera nécessaire (**filets**, grosses bottes de paille, barrières, etc...). Dans tous les cas des petites bottes ou des boudins de paille seront placés en première protection (éviter les pneus, ils devront être attachés).

Les chicanes si elles existent doivent être mises en mur et marquées au sol. Il faut penser à leur démontage rapide en cas de passage des véhicules de remontée ou des véhicules de secours.

7.7-Commissaires.

Le service d'ordre est assuré par des commissaires de course aux ordres du directeur de course, placés à vue et équipés d'un drapeau vert, d'un drapeau rouge, d'un sifflet et d'un balai. Ils seront reconnaissables grâce à des chasubles fluorescentes. Ceux ci devront se soumettre aux instructions de la fiche de formation des commissaires de course édités par le COLOCAS.

7.8- Commission sécurité.

La commission sécurité du COLOCAS a en charge la bonne application de toutes ces consignes. Le jour de la course elle vérifie éventuellement avec des responsables locaux ou départementaux la bonne mise en place des divers éléments de sécurité, fait compléter si besoin est et donne son feu vert pour le début de la compétition. En cas de manque grave de sécurité ou de non-respect des consignes de protections remis à l'organisateur et aux services préfectoraux la commission peut faire interdire ou réduire la course.

7.9- Poste de secours.

Prévoir un poste de secours (Minimum 2 personnes) présent du début à la fin de la course. Son emplacement sera sur le plan de la course et les secouristes seront en communication permanente avec le directeur de course par du matériel mis à disposition par le **COLOCAS**.

8- Les annexes.

8.1 : Remontée des véhicules.

Un circuit parallèle pour la remontée des caisses est conseillé. En cas d'impossibilité la remontée se fera par le parcours. Il faut prévoir au minimum 5 ou 6 véhicules de type 4X4, tracteurs ou Quads...remontant chacun 5 à 6 caisses à la fois, prévoir également une grosse camionnette ou une remorque pour remonter les Cariolis ou les caisses cassées qui ne peuvent être tirées. En cas de remontée par un circuit parallèle les véhicules tracteurs doivent être équipés de gyrophares. Prévoir un pilote par véhicule tracteur. Ceux-ci gérant au fur et à mesure des descentes l'accrochage des caisses à savon. En cas de remontée par la piste l'ordre ne doit provenir que du directeur de course. Il faut prévoir selon le cas une zone d'accrochage suffisante.

8.2 Parking pilotes.

L'idéal est de disposer d'un parking pilotes près du départ (en haut). Prévoir pour cela un emplacement pour environ 50 voitures (une caisse à savon c'est une voiture et une remorque). Si cet emplacement est assez restreint, il faut prévoir une personne qui gère au mieux le stationnement des véhicules au fur et à mesure de leurs arrivées. Un emplacement couvert (tente, buvette) sera prévu pour les inscriptions (deux tables, deux bancs). En cas de parking en bas (à l'arrivée) prévoir au départ une zone de dégagement suffisante pour stocker les caisses à savon et pour la manœuvre des véhicules tracteurs.

8.3- Sonorisation.

Pour maintenir l'intérêt de la course auprès des spectateurs l'ensemble du circuit doit être sonorisé, la sonorisation est un élément indispensable aussi pour la sécurité de la course, car cela permet de diffuser les consignes de sécurité auprès des spectateurs (si possible, également avant le départ et après l'arrivée sur le parking pilotes et sur la zone d'accrochage des caisses). Le podium animateur (prévoir une solution surélevée comme un plateau de camion, une remorque impérativement bâchée) sera placé à un endroit stratégique intéressant de la course (il est judicieux de prévoir une buvette à cet emplacement). Le ou les speakers doivent être habitués à ce genre de

manifestation. Le COLOCAS ne manquera pas de fournir à l'animateur toutes les informations nécessaires sur les courses de caisse à savon en général ainsi que la liste des participants à la course avec leur numéro, leur catégorie. Il bénéficiera également d'un moyen de communication avec le directeur de course et si possible d'un écran indiquant les temps de chaque caisse à savon (sous réserve de possibilité technique).

8.4- Chronométrage classement

Le chronométrage est réalisé électroniquement avec cellules départ arrivée au 1/1000ème de seconde. Pour une course hors championnat le chronométrage peut être manuel (Top départ et Top arrivée chrono).

Matériel à fournir par l'organisateur :

A l'arrivée

- Une camionnette, monospace ou caravane, à défaut un abri solide et propre
- Une arrivée 230 V avec si possible une multiprise **POUR 8 HEURES MAXIMUM**
- Une grande table (afin d'y installer le matériel de chronométrage).
- Deux chaises (ou 1 banc)

Pour qu'une course se déroule dans les meilleures conditions, seule la personne désignée au départ est habilitée à donner le feu vert.

Les chronométreurs donneront le départ seulement si le responsable de la course a donné son accord.

Les passages spectateurs devront être conçus de manière à ce qu'en aucune façon il soit possible aux spectateurs de couper les cellules d'arrivée, il faut prévoir un commissaire à cet endroit.

8-5 Contrôle technique Jury de course

La commission contrôle technique du COLOCAS assurera avant le début des épreuves et pendant le contrôle technique des caisses à savon, conformément au règlement de course et au règlement technique.

Le COLOCAS assurera la mise en place du jury de course.

8-6 Course

Pour plus de détails se reporter aux règlements de course édités par le comité lorrain. Ce règlement sera à appliquer en tous points.

8-7 Restauration

Les pilotes de caisses à savon et leurs accompagnateurs mangent sur place ou tirent leurs repas de midi des glaciers. Il faut prévoir les repas du personnel de l'association, des bénévoles, ainsi que des personnels de sécurité (commissaires, sécurité civile, croix rouge, etc...).

9- Remise des prix

9-1 Après la course

Une remise des prix est effectuée après la course. Elle a généralement lieu près du podium d'animation. Elle peut bien sûr se dérouler dans une salle proche du circuit (surtout en cas de risque de pluie). Les organisateurs s'engagent à fournir une coupe, un trophée ou un lot aux trois premiers de chaque catégorie ainsi qu'à tous les enfants les pilotes locaux et à toutes les caisses folkloriques. A noter que pour cette dernière catégorie (folklorique ou C0), il n'y a pas de classement (pas de chronométrage). Si l'organisateur veut établir un classement, libre à lui de choisir comment le faire : vote par le public, vote par quelques membres choisis, applaudimètre... ils peuvent aussi tous finir ex-aequo !

Un vin d'honneur peut être offert par la municipalité ou l'association, il clôture souvent cette remise des prix.

9-2 Après le championnat

Le COLOCAS s'engage à assurer la remise des prix du championnat de lorraine en fin de saison.

10- Finances

10-1 Entrées

Il est possible de faire payer une entrée aux spectateurs sur les courses de Caisses à Savon 2 € maximum conseillé, à la charge et au bénéfice de l'association organisatrice.

10- 2 Inscriptions

Licence journalière villageois enfant : 12 €

Licence journalière villageois adulte : 22 €

Licence annuelle enfant : 20 €

Licence annuelle adulte : 39 €

A chaque inscription s'ajoute une inscription de 8 € par course.

Les inscriptions et le contrôle technique du véhicule se feront le matin même de la course. Il est toutefois possible de signaler votre participation en envoyant un mail au colocas :

contact.colocas@gmail.com afin de faciliter l'organisation en amont de la course.

10- 3 Chronométrage

Sous la responsabilité du COLOCAS et réglé par le COLOCAS soit 150 €. Il comprend l'installation du matériel, le chronométrage toute la journée (avec possibilité de chronométrage multiple), la remise du classement 30 min après la dernière descente.

10- 4 L'assurance

A la charge et réglée par le COLOCAS. Il est cependant conseillé à l'association organisatrice de voir avec son assurance s'il y a besoin de prendre une extension de garantie pour ce jour-là afin de couvrir le nombre suffisant de bénévoles mobilisés le jour de la course.

10.5 Le poste de secours

A la charge de l'organisateur.

10.6 La sonorisation du parcours

A la charge de l'organisateur

10- 7 L'animateur

Il est libre.

Les Caisses à Savon ne font pas de bruits et descendent l'une après l'autre, souvent à grande vitesse. Le rôle de l'animateur est très important pendant la journée, il permet d'informer les spectateurs de leur arrivée, en veillant ainsi à la sécurité de tous, d'incite le public à encourager les pilotes....

10- 8 Remise des prix

Elle est à la charge de l'association organisatrice, il est souhaitable de prévoir 30 Coupes ou lots pour les premiers de chaque catégories, complétées par environ 30 médailles ou lots suivant le nombre de participants

Il est souhaitable de privilégier les pilotes locaux : catégorie folklorique et les enfants.

Organisateur :

Pour le COLOCAS

Responsable :

Responsable :

Signature :

Signature :

A

le :

A

le :